

**DÉLIBÉRATION
CONSEIL MUNICIPAL**

Le jeudi 2 mars deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur, Caudebec-en-Caux à Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, Mme Corinne BARROIS-VANNONI, Mme Mireille BAUDRY, M. Christian CAPRON, Mme Véronique CAREL, M. Bastien CORITON, M. Henri DELAMARE, M. Pierre DENISE, Mme Annic DESSAUX, Mme Valérie DIJON, Mme Angélique DUBOURG, M. Lionel DURAME, Mme Gabrielle DUTHIL, Mme Chantal DUTOT, Mme Emilie DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. William GILBERT, M. Paul GONCALVES, M. François GRANGIER, Mme Stéphanie HAQUET, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITTLER, Mme Noémie JACQUELINE, M. Louis-Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, M. Yves LEROY, Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, M. Jonathan LINDER, M. René LOISEAU, Mme Delphine LOZAY, Mme Brigitte MALOT, M. Arnaud MASSON, M. Laurent PESLHERBE, M. Olivier PLANTEROSE, M. André RIC, Mme Isabelle RICHARD, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Macha STOCKMAN, M. Jacques TERRIAL.

Date de convocation

24 février 2017

Date d'affichage

10 mars 2017

Nombre de conseillers

En exercice 45

Présents 39

Votants 44

Procurations :

M. Mustapha BEHOU à M. Louis-Marie LE GAFFRIC, M. Eric BLONDEL à M. Pierre DENISE, Mme Céline CIVES à Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Sophie DURAND à Mme Michèle LHEUREUX-FEREOL, Mme Marie-Laure THIEBAUT à Mme Dominique LEPEME.

Absents excusés :

M. Hervé PIQUER.

Madame Gabrielle DUTHIL a été élue secrétaire de séance.

DL2017-015

**Rapport d'Orientations Budgétaires
BUDGET DE RIVES-EN-SEINE**

En préambule, Monsieur le Maire rappelle le contexte général de baisse des dotations, les collectivités territoriales étant fortement impactées. La contribution étant de 1,035 Md€ pour le bloc communal.

Il est à noter une stabilisation du prélèvement national du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communale (FPIC) à 1 Md€ pour 2017. Depuis 2012, année de mise en place du FPIC, le bloc communal de la CVS a été prélevé de 12.7 M€ (4,8 M€ pour les communes).

Du fait de son potentiel financier par habitant depuis la création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire précise que Rives-en-Seine est désormais éligible à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux). En outre, une enveloppe de 1,2 Md€ (soit plus de 200 M€) est dédiée au fonds de soutien à l'investissement (FSIL), dont une dotation de soutien à l'investissement des communes et de leur groupement pour 580 M€ en 2017.

Le rapport d'orientations budgétaires de Rives-en-Seine pour l'année 2017 tient compte des résultats du compte administratif, arrêtés au 31 décembre 2016. A savoir :

Pour la section de fonctionnement :

Le montant de l'excédent de fonctionnement cumulé s'élève à 1 471 315.47 €.

Il est précisé que, pour l'exercice 2016, la commune a dû pratiquer le rattachement des charges et des produits ; Monsieur le Maire indique que ceci s'applique obligatoirement à toute commune de plus de 3 500 habitants.

Il convient alors de tenir compte -avant de clôturer un exercice- des engagements substantiels imputés à la section de fonctionnement (dépenses et/ou recettes). Plusieurs conditions sont à vérifier avant de procéder au rattachement :

- Le service doit être fait,
- La facture n'a pas été reçue par la Commune,
- Il doit y avoir suffisamment de crédits prévus pour le compte.

Ces engagements sont alors supportés sur l'exercice en cours, avant sa clôture.

Pour la commune de Rives-en-Seine :

- Le montant des dépenses rattachées à l'exercice 2016 s'élève à 3 936,25 €,
- Le montant des recettes rattachées à l'exercice 2016 s'élève à 22 632,75 €.

En ce qui concerne le vote du budget primitif 2017, il sera proposé au Conseil Municipal de la Commune de Rives-en-Seine de procéder à un vote par chapitre. Toutefois, le budget primitif sera présenté et commenté aux élus par compte.

Le travail de préparation du budget primitif 2017 de la commune de Rives-en-Seine a consisté à mettre en commun, sur un même tableau récapitulatif, des besoins émis par chaque pôle ; ces besoins, tenant compte autant que faire se peut, de l'harmonisation des pratiques, correspondent au travail réalisé au sein de chaque commission municipale, notamment :

- De la commission finances, affaires générales,
- Des commissions travaux et espaces verts,
- De la commission éducation, petite enfance,
- Des commissions jeunesse et sport, animations, culture et vie associative

Les montants prévisionnels figurant au budget primitif 2017 seront les montants maximum ; en effet, la recherche d'économies sur les charges de fonctionnement, commencée l'an passé, continuera cette année, au fur et mesure de l'avancée des réflexions et des travaux de l'ensemble des commissions municipales. A titre d'exemple, les contrats d'assurance de la commune déléguée de Caudebec-en-Caux ont fait l'objet d'un « audit » par la société ARIMA ; la totalité des contrats d'assurances de Rives-en-Seine feront l'objet d'analyse et les pistes d'économies seront recherchées.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En dépenses de fonctionnement :

Certains comptes connaîtront des augmentations, correspondant soit :

- A l'application de la réglementation (au chapitre 011, fourniture de repas et de couches pour les enfants accueillis au multi accueil, vérification des installations électriques, des extincteurs, ...),
- A l'application de décisions du Conseil Municipal ; dans ce cadre, le compte 6232 (chapitre 011 -fêtes et manifestations) intégrera désormais les manifestations auparavant payées par le C.C.A.S., telles les repas et la galette offerts aux aînés, la fête de Noël pour les enfants, etc.

Au chapitre 65, figurera la participation obligatoire versée à l'école Saint Joseph pour l'ensemble des élèves des classes élémentaires, résidant sur le territoire de la commune nouvelle (application de la délibération du conseil municipal du 15 décembre 2016).

Au chapitre 012, seront repris l'ensemble des salaires 2017 tenant compte notamment de l'augmentation de la part « employeur » du fait:

- de la revalorisation du SMIC horaire de certaines catégories d'agents (dont les personnels en contrats aidés),
- de l'augmentation de 0.60 % au 1^{er} février 2017 pour l'ensemble des agents rémunérés sur la base indiciaire,

En ce qui concerne plus particulièrement les agents non titulaires :

- o la cotisation au régime général de la sécurité sociale (maladie, maternité invalidité, décès) a augmenté au 1^{er} janvier 2017, passant de 12.84 % à 12.89 %,
- o dans le même temps, la cotisation IRCANTEC (retraite) est passée de 4.08 % à 4.20 %.

En ce qui concerne les agents titulaires :

- o l'augmentation de la cotisation d'assurance vieillesse passe de 30.60 % à 30.65 %.

D'autres décisions du Conseil Municipal impacteront le chapitre 012 du budget primitif 2017 :

- la pérennisation du poste d'emploi d'avenir, recruté en mars 2013 aux services techniques de la Commune déléguée de Caudebec-en-Caux (contractuel depuis avril 2016).
- La pérennisation des postes des agents du multi accueil actée l'an passé,
- La création de 2 postes en emploi d'avenir au multi accueil (à temps complet),
- 8 agents saisonniers permettant soit l'activité saisonnière du minigolf (d'avril à septembre) soit le remplacement ou le renforcement d'équipes comme celle en charge du fleurissement durant les mois de juillet et août (comme l'an passé),
- La formation de l'ensemble des personnels, notamment une formation obligatoire des membres du comité technique et du C.H.S.C.T. (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail),
- La gratification de certains stagiaires avec, plus particulièrement cette année, l'accueil d'une jeune en licence professionnelle Administration territoriale pour une durée d'environ 4 mois,
- L'intervention de la P.M.I., des services informatiques de Caux Seine Agglomération sur les 3 communes déléguées,
- La mission d'archivage du centre départemental de Gestion et la formation des agents administratifs aux méthodes réglementaires d'archivage, de tri et d'élimination.

Il est précisé :

- Que depuis le 1^{er} janvier 2016, la Commune de Rives-en-Seine, Ministère de l'Intérieur de longues périodes d'arrêts maladie, majoritairement pour des agents de la commune déléguée de Saint-Wandrille Rançon. L'assurance 076-200059111-P-20170302-DL2017-015-DE couvrant les risques statutaires ne rembourse pas à la collectivité la totalité des traitements versés aux agents. Accusé certifié exécutoire
- De ce fait, la commune a supporté des coûts Réception par le préfet: 22/03/2017 pour assurer les remplacements.
- A ce jour, 3 arrêts maladie d'agents CNRACL perdurent et des décisions d'arrêts de longue maladie, voire de mise à la retraite pour invalidité pourraient être proposées au Maire de Rives-en-Seine par le Comité Médical.

Enfin, la Commune a mis en place le R.I.F.S.E.E.P. pour certaines filières de la Fonction Publique Territoriale au 1^{er} janvier 2017 et inscrira donc les crédits correspondants au budget primitif 2017.

Deux départs à la retraite sont envisagés d'ici la fin de l'année 2017 mais ne sont pas confirmés à ce jour.

Sont également prévues au chapitre 65 :

- les subventions aux associations proposées au vote des élus, après un examen préalable par chaque conseil communal,
- la subvention octroyée à la MJ4C qui s'élèvera à 160 131.13 € pour l'année 2017 ; ce montant, plus élevé qu'en 2016, tient compte du désengagement financier du Département, d'une part, de l'augmentation de la prise en charge du secteur Ados, notamment sur Saint Wandrille Rançon et Villequier et d'actions nouvelles à Caudebec-en-Caux, dans le cadre des rythmes scolaires.

L'effort financier réalisé encore cette année montre l'engagement des élus de la commune de Rives-en-Seine en faveur de la jeunesse.

En recettes de fonctionnement :

Au chapitre 70, la commune se verra rembourser par le C.C.A.S. le personnel mis à disposition pour l'entretien de la résidence Paul Bréchet (à raison de 17 h 50 heures par semaine).

Au chapitre 73, en application des décisions des élus réunis le 16 février 2017, seront prévus au budget primitif 2017 :

- les recettes relatives aux taxes de fiscalité locale, les taux proposés au vote des élus seront ceux permettant la mise en œuvre de l'harmonisation fiscale dès 2017,
- un abattement de 15 % de la base de taxe d'habitation sera également instauré, ainsi qu'un abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées (délibération proposée au Conseil Municipal du 2 mars 2017).
- la dotation forfaitaire correspondra au montant octroyé en 2016.

Au chapitre 74 :

- Une dotation de solidarité communautaire d'environ 40 000 € sera versée à compter de cette année par Caux Seine Agglo, elle est le résultat de la fusion avec Cœur de Caux,
- En outre, l'attribution de compensation versée par Caux Seine Agglo devrait être revue d'ici l'été dans le cadre de la C.L.E.C.T. (Commission locale d'évaluation des charges transférées).

Au chapitre 75 :

- La commune commencera à percevoir les loyers de :
 - o La poissonnerie (250 €/mois),
 - o Le terrain agricole, loué au maraîcher bio (300 €/an).

Il est précisé que certaines dotations, en particulier le F.D.P.T.P., les amendes de police, les droits de mutation, sont attribuées du fait du regroupement de Caudebec-en-Caux, St Wandrille Rançon et Villequier en commune nouvelle de Rives-en-Seine, éligible désormais en fonction de son potentiel fiscal.

Enfin, le produit des ventes de deux propriétés :

- L'ancienne poste à VILLEQUIER (90 000 €),
- L'immeuble situé rue de la République à CAUDEBEC-EN-CAUX (vendu 66 000 € et transformé depuis la vente en pressing + logements),

sera affecté par les communes déléguées à des programmes d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant de l'excédent d'investissement au 31 décembre 2016 s'élève à 635 850.26 €.

Compte tenu des restes à réaliser s'établissant comme suit :

Dépenses : 804 391 €,
Recettes : 2 021 870 €,

l'excédent d'investissement qui sera inscrit au compte 001 du budget primitif 2017 s'élèvera à 1 853 329,26 €.

En dépenses d'investissement :

Outre la reprise des restes à réaliser (cf. annexe 1), les programmes d'investissement inscrits au budget primitif 2017 porteront, entre autres, sur les opérations suivantes :

- Gymnase,
- Cœurs de Bourg,
- Eglise de Villequier,
- RD 64 et 22 (y compris chicanes),
- Mise à niveau des logiciels (Ressources humaines, finances, état civil, ...).

Après financement de ces programmes prioritaires, d'autres opérations d'investissement au bénéfice de Rives-en-Seine seront inscrites :

- en fonction des crédits disponibles,
- en fonction des priorités définies par chaque conseil communal.

En recettes d'investissement :

Au chapitre 10, figurera le F.C.T.V.A. (fonds de compensation de la T.V.A.) :

- Sur les dépenses d'investissement de 2015 pour Villequier (versement du FCTVA à N + 2);
- Sur les dépenses d'investissement de 2017 et sur certaines dépenses d'entretien pour Rives-en-Seine au taux de 16.404 %.

Grâce à la création de la commune nouvelle, la commune de Rives-en-Seine a perçu le produit des amendes de police fin 2016 pour un montant de 15 000 €.

En application de la délibération du Conseil Municipal du 15 décembre 2016 pour le gymnase, un emprunt de 400 000 € sera contracté et inscrit au budget primitif 2017 ; le montant à emprunter sera ajusté en fonction du résultat des appels d'offres.

Les frais (intérêts -compte 6611- et capital -compte 1641) correspondants aux deux emprunts en cours seront inscrits au budget primitif 2017 :

- Pour Caudebec-en-Caux : intérêts 21 € + capital 8 000 € (emprunt Ecole Les Tourterelles),
- Pour Saint Wandrille Rançon : intérêts 1 239.15 € + capital 23 075.37 € (dernière annuité d'emprunt).

En écritures d'ordre, seront prévues :

- la dotation des amortissements obligatoires pour certaines opérations d'investissement réalisées avant 2016,
- la dotation des amortissements obligatoires pour les investissements de Rives-en-Seine (en application de la délibération du 15 décembre 2016 définissant les durées d'amortissement par type de biens).

Financement du BUDGET AUTONOME DU C.C.A.S. DE RIVES EN SEINE

Les crédits nécessaires à l'équilibre de ce budget figureront au compte 657362.

BUDGETS ANNEXES 2017 :

Il est précisé qu'au 1^{er} janvier 2017, la Commune de Rives-en-Seine a créé deux nouveaux budgets (délibérations du 15 décembre 2016 et du 29 septembre 2016) :

- Budget FRICHES URBAINES
 - o Permettant d'individualiser (pour des questions de T.V.A.) les opérations financières relatives aux travaux (démolition, dépollution, bornage) des friches BIG-MAT, DEROCHÉ/FROVOGEL, mais également la cession de ces terrains.
- Budget CABINETS MEDICAUX
 - o Permettant d'individualiser les opérations (dépenses et recettes) relatives à la location des cabinets médicaux (baux signés le 26 décembre 2016) :
 - Loyers dus par la Ville à LOGEAL propriétaire des biens,
 - Loyers encaissés par la Ville auprès des médecins (dans le cadre de baux professionnels),
 - Frais divers (fluides, frais d'actes, ...)

Quant au budget du Cinéma Le Paris, les crédits permettant d'équilibrer son budget 2016 se sont élevés à la somme de 57 617.05 € en fonctionnement et à 26 524.37 € en investissement.

Les crédits permettant l'équilibre du budget primitif 2017 figureront :

- Au compte 67441 de la section de fonctionnement,
- Au compte 2041642 de la section d'investissement. Les travaux d'investissement réalisés en 2017 porteront exclusivement sur la mise en sécurité du bâtiment, en accord avec la sous-commission départementale de sécurité ERP-IGH (Établissements recevant du public (ERP) - Immeubles de Grande Hauteur (IGH)).

Les frais relatifs à la dernière annuité d'emprunt contracté pour la réhabilitation de ce bien y figureront également pour un montant de 82.03 € en intérêt et 36 673.49 € en capital.

Il est précisé que le budget de ce service municipal est présenté hors T.V.A., du fait de son activité de S.P.I.C. (Service Public Industriel et Commercial).

Rives-en-Seine, le 2 mars 2017

Après que Monsieur le Maire ait demandé si quelqu'un souhaitait s'exprimer sur ces propositions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote favorablement et prend acte de ce Débat sur les Orientations Budgétaires présentées lors de cette séance, qui se concrétisera par le vote des budgets en Conseil Municipal.



Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bastien Coriton
Bastien CORITON